

Plans de prévoyance de PFS GEOTEST

De quoi s'agit-il ?

Ta caisse de pension, la PFS GEOTEST, te propose deux plans de prévoyance différents :

- Plan "**BASIS**"
- Plan "**plus 2 %**"

Qu'est-ce qu'un plan de prévoyance ?

Un plan de prévoyance indique qui verse combien sur ton compte ("tirelire"). Normalement, ton **employeur** verse **50 %** (GEOTEST AG, Terre AG ou Egli Engineering AG) et **tu paies les autres 50 %**. Mais chez PFS GEOTEST, les employeurs versent de leur propre chef **2 pour cent de salaire en plus**.

Qu'est-ce que le plan "BASIS" ?

Dans le plan "BASIS", l'employeur verse donc **2 % de salaire de plus** que toi. Mais tu restes sur les valeurs prescrites par la loi et tu **paies moins**. En fonction de ton âge, les pourcentages de salaire prescrits que tu dois verser sont différents.

Exemple : Max a 36 ans et verse **4 %** de son salaire à la caisse de pension. Mais son employeur Terre SA verse **6 %** de son salaire (2 % de salaire en plus). Au total, on obtient ainsi $4 \% + 6 \% = 10 \%$ du salaire mensuel de Max versés chaque mois dans sa "tirelire" auprès de la caisse de pension.



Image 1 : "Tirelire" de Max dans le plan "**BASIS**".

Qu'est-ce que le plan "plus 2 %" ?

Dans le plan "plus 2 %", tant l'employeur que les employés versent 2 % de salaire en plus.

Exemple : Max verse désormais **6 %** de son salaire à la caisse de pension (au lieu de 4 % seulement). Son employeur, Terre SA, verse également **6 %** de son salaire (soit 2 % de plus). Au total, 6 % sont ainsi + 6 % = **12 %** du salaire mensuel de Max est versé chaque mois dans sa "tirelire" auprès de la caisse de pension. Au fil des ans, ta « tirelire » devient ainsi naturellement beaucoup plus grande que si « seulement » 10 % étaient versés..



Image 1 : "tirelire" plus grande de Max dans le plan "**Plus 2 %**".

Tu peux choisir !

Tu peux choisir entre les deux plans "**BASIS**" et "**Plus 2 %**" - et tu peux également modifier ton choix chaque année en envoyant un message à Franca Huber (franca.huber@geotest.ch). Le plan de prévoyance choisi sera appliqué à partir du 1er janvier de l'année suivante. Ton choix est valable jusqu'à ce que tu reviennes sur ta décision.

Veuillez utiliser à cet effet le **formulaire "Choix du plan de prévoyance"** ci-dessous.

Détails ?

Tu veux connaître les détails de toutes les tranches d'âge et les pourcentages de salaire ? Alors jette un coup d'œil aux règlements de prévoyance sur **pfs.geotest.ch**.

Choix de la variante de plan de prévoyance

A envoyer à : Personalfürsorgestiftung der Fa. GEOTEST AG, Franca Huber,
Bernstrasse 165, 3052 Zollikofen ou à franca.huber@geotest.ch

Les assurés de la fondation de prévoyance du personnel de GEOTEST SA peuvent choisir entre deux plans de prévoyance pour leurs propres cotisations. Une fois la décision prise, elle reste valable jusqu'à ce qu'elle soit révoquée.

Veuillez choisir votre variante de plan de prévoyance préférée avant le 31 octobre au plus tard. Le plan de prévoyance choisi est valable à partir du 1er janvier de l'année suivante pour toute l'année civile. Il ne peut pas être modifié en cours d'année.

Personne assurée

Nom : _____

Prénom: _____

Rue no : _____

Code postal/lieu: _____

Pays: _____

Date de naissance : _____

État civil :

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Veuf(ve) ☐ Divorcé(e)

☐ Partenariat enregistré ☐ Partenariat dissous

E-Mail: _____

Téléphone : _____

Choix du plan de prévoyance

☐ Plan de prévoyance 1a "BASIQUE".

☐ Plan de prévoyance 1b "Plus 2 %".

Signature

Par sa signature, la personne assurée déclare avoir pris connaissance du contenu de ce formulaire et des dispositions réglementaires.

Lieu/date

Signature de la personne assurée